

<https://spdc.circo.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article345>



Protocole de gestion élèves à besoins particuliers TDC - Temps Péri-scolaire

- Pôle Ressources - BEP - Besoins Educatifs Particuliers des Elèves -



Date de mise en ligne : mardi 9 juin 2020

Copyright © Circonscription de Saint Pierre de Chandieu - Tous droits

réservés

C'est le temps de garderie du soir qui a été choisi pour permettre le retour de l'élève, une semaine sur deux.

Le contrat de suivi est signé de toutes les parties, lors de sa mise en fonctionnement.

Il est complété par les responsables du temps péri-scolaire, en présence de l'élève et de l'adulte responsable qui vient le chercher.

Le contrat de comportement est gardé par le responsable du temps péri-scolaire. Une copie peut être remise à la famille, au départ, pour information.

Sous format Word, il est modifiable à l'envi.